



Fiche de tarifs des services liés à la fonctionnalité YAPEAL 3a

1. Généralités

Dans le cadre de la fonction YAPEAL 3a, YAPEAL AG facture au client du Smart Wallet YAPEAL les services définis ci-dessous. Ce document ne fait pas partie du contrat de prévoyance conclu entre la Fondation Vontobel et le preneur de prévoyance.

2. Frais de gestion du produit

YAPEAL AG facture des frais annuels de gestion du produit de CHF 0 pour la fonctionnalité YAPEAL 3a.

3. Dépenses extraordinaires

YAPEAL AG peut facturer des dépenses extraordinaires au client du Smart Wallet YAPEAL après préavis et en fonction des coûts liés à la fonction YAPEAL 3a. Dans ce cas, les frais s'élèvent au moins à CHF 200.

4. Entrée en vigueur et tribunal compétent

Les prix indiqués dans ce document prendront effet à partir du 2 novembre 2020. YAPEAL AG se réserve le droit de modifier cette fiche de prix à tout moment en informant le client du Smart Wallet. Les dispositions de ce document sont soumises au droit suisse. Le lieu de juridiction est Zurich. Produktverwaltungsgebühr'

YAPEAL AG
Max-Högger-Strasse 6
CH-8048 Zürich